OUEST LAUSANNOIS

Communiqué

Renens, le 3 novembre 2026

Le Plan canopée de l'Ouest lausannois fixe un cap commun en lien avec les spécificités territoriale et oriente les priorités de plantation

La canopée constitue un enjeu crucial. Les Communes du district, par l'intermédiaire du Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), ont dressé l'état des lieux de la couverture de leur territoire par les arbres. Le Plan canopée qu'elles publient définit des catégories de lieux et évalue des objectifs réalistes pour chacun d'eux. Il met aussi en lumière les lieux où la plantation d'arbres peut avoir le maximum d'effets bénéfiques. Tout le territoire, public ou privé, aménagé ou non, a été pris en compte.

Le Plan canopée élaboré par l'Ouest lausannois cartographie la voûte végétale des arbres à 3 m de hauteur. Il montre que 75 % du territoire présente un besoin de renforcement de la canopée, dont 20 % un besoin élevé. Les Communes se donnent l'objectif d'atteindre 25 % de couverture du territoire par la canopée d'ici 2040, contre 21,3 % en 2018, soit environ 14'000 arbres supplémentaires.

Des objectifs-cibles en fonction de neuf catégories de lieux

L'Ouest lausannois est urbanisé de manière hétérogène. Pour en tenir compte, **neuf catégories de lieux** ont été définies avec leurs spécificités et leurs besoins, ainsi que des objectifs-cibles de plantation et des principes d'intervention illustrés d'exemples. On ne plante pas de la même façon dans un parc, le long d'une rue ou dans un noyau villageois. Les zones d'activités et les axes urbains majeurs offrent par exemple des marges de plantation limitées, alors que les ensembles bâtis et habitats collectifs combinent priorité élevée et potentiel tangible (tableau en annexe). La somme des objectifs-cibles de chaque catégorie de lieu a permis d'aboutir à l'objectif global réaliste de 25 % de couverture du territoire en 2040.

Prioriser en fonction des services rendus par les arbres

Mais l'étude va plus loin. Elle recense les services écosystémiques rendus par les arbres et les croise avec des données territoriales pour pointer les carences de canopée. Les priorités sont ainsi fixées en fonction de quatre services principaux : le rafraîchissement par l'ombre et l'évaporation qui limitent les îlots de chaleur, la biodiversité facilitée par la continuité des milieux naturels, la santé et le bien-être que favorise un espace public boisé à moins de 5 minutes à pied de son lieu de vie (recommandation OMS) et la limitation du ruissellement et des inondations grâce à des sols plus perméables. Les cartes de l'étude permettent d'appréhender en un coup d'œil les endroits où les arbres peuvent jouer le plus grand rôle relativement à ces services.

Un outil évolutif pour communiquer une vision partagée

La vision partagée qu'offre le Plan canopée est évolutive, destinée à être adaptée au fil du temps, des projets réalisés, des nouvelles données et pratiques et de l'évolution du climat. La mise en œuvre de ses ambitions repose non seulement sur l'engagement des communes et de leurs services techniques, mais aussi des propriétaires privés, des acteurs de la construction et de l'ensemble des partenaires du territoire. Du côté des Communes, elle pourra prendre diverses formes telles que : stratégies communales d'arborisation, analyses de plantabilité, intégration dans les PACom, adaptation des règlements, projets de requalification de l'espace public, interventions sur la voirie ou actions de sensibilisation auprès des propriétaires.

À consulter:

> Plan canopée de l'Ouest lausannois (PDF)

> Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL): ouest-lausannois.ch et page plan canopée

Annexe
(Plan canopée de l'Ouest lausannois – communiqué SDOL du 03/11/26)

Tableau des indices-cible de canopée par catégorie de lieux

Catégorie de lieux	Indice de canopée actuel %	Indice-cible bas %	Estimation du nombre d'arbres	Indice-cible haut %	Estimation du nombre d'arbres
Tissu ancien, noyaux villageois et îlots	7.6	9	114	12	363
Ensembles bâtis et habitats collectifs	12.3	19	6218	21	8068
Villas	13.7	18	2074	24	4964
Activités : halles, hangars, usines et entrepôts	6.5	12	2382	15	3684
Parcs, terrains de sport et de loisirs	15	20	747	28	1943
Campagne	5.8	9	2088	12	4020
Rives lacustres	19.7	22	99	25	230
Axes urbains majeurs	6.1	8	175	10	356
Charpente paysagère	88.9	89	0	90	567
Ouest lausannois	21.3	**25**	**13 897**	**28**	**24 195**

NB : Le nombre d'arbres supplémentaires à planter est estimé en prenant une surface de couronne de 75 m² par arbre à maturité. Ces chiffres sont des estimations, la surface réellement couverte dépendant notamment des essences et de leurs conditions de développement.